

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 13 (1877)  
**Heft:** 15

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

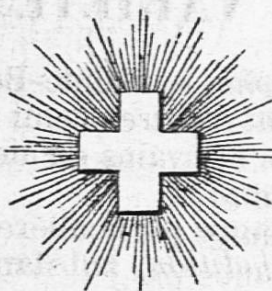
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1<sup>er</sup> AOUT 1877

XIII<sup>e</sup> Année.

N<sup>o</sup> 15.



# L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Congrès de Paris (septembre 1877). — Encore le congrès scolaire de Paris. — L'instruction publique à Fribourg. — Projet d'une loi scolaire pour Bâle-Ville. — Correspondance. — Bibliographie. — Partie pratique. — Chronique scolaire — Nominations.

---

## CONGRÈS DE PARIS (en septembre 1877).

Le *Bien public* de Paris, feuille républicaine dont nous avons entretenu nos lecteurs précédemment, continue à consacrer une chronique spéciale aux intérêts scolaires, sous le titre d'*Enseignement laïque*.

M. Georges Lassez, qui est le rédacteur de cette chronique, nous apprend que le congrès de Paris aura lieu pendant l'automne prochain, c'est-à-dire au mois de septembre, contrairement au désir exprimé par un certain nombre d'instituteurs français, qu'il fût renvoyé à l'année prochaine, où il coïnciderait avec l'Exposition universelle.

Tel était aussi notre vœu et nous avons l'espoir qu'il serait compris par les organisateurs du Congrès des bords de la Seine.

Voici en quels termes l'article de M. Lassez ou plutôt le règlement élaboré à ce sujet et publié dans le *Bien public*, définit l'objet et le but du Congrès de l'enseignement :

Le Congrès a pour but d'étudier :

- I. Les moyens d'étudier l'éducation des deux sexes.
- II. La réforme des méthodes et des livres d'enseignement.
- III. L'amélioration de la position des membres de l'enseignement.
- IV. La formation d'associations pédagogiques.
- V. L'organisation de l'école.
- VI. L'éducation professionnelle.
- VII. La statistique, la législation, les progrès de l'instruction dans tous les pays.

Afin de faciliter les travaux du Congrès et de les rendre plus fructueux en les spécialisant, les auteurs du règlement ont jugé à propos de former 7 sections, savoir :

I<sup>re</sup> section. Education physique, intellectuelle, morale, civique, etc., etc.

II. Education et hygiène de la première enfance.

III. Enseignement primaire ou élémentaire.

IV. Enseignement secondaire.

V. Enseignement supérieur.

VI. Enseignement professionnel.

VII. Œuvres d'éducation diverses : bibliothèques, écoles de réforme pour les détenus, caisses de retraites, d'épargne, etc., etc., sociétés de secours mutuels, cours d'adultes, institutions pour les aveugles, les sourds-muets, les crèches.

Chaque adhérent, au moment de son admission, indiquera la section dans laquelle il désire se faire inscrire. Il restera d'ailleurs libre d'assister aux séances des autres sections, mais sans voix délibérative (art. 9).

Sont adhérents tous ceux qui paient une cotisation d'au moins 12 francs.

Cette cotisation est réduite à 3 francs pour tous les membres de l'enseignement (art. 3).

Toutes les sociétés qui ont pour objet le développement de l'éducation pourront, sur leur demande, se faire représenter par un ou plusieurs délégués. Ces sociétés devront payer une cotisation d'au moins 12 francs par délégué (art. 4).

La commission d'initiative, composée des promoteurs de l'œuvre, est chargée des détails de l'organisation du Congrès, de la confection de l'ordre du jour et de l'étude préliminaire des questions posées au Congrès. Elle nomme pour chacune de ces questions un rapporteur ayant pour mission de présenter ses résolutions devant les sections du Congrès (art. 20).

Parmi les 42 promoteurs ou organisateurs du Congrès figurent

bon nombre de députés, de journalistes et d'hommes politiques mêlés aux professeurs et instituteurs qui forment le noyau de la commission d'initiative. Mais nous avons été surpris de n'y trouver aucun des noms les plus connus et aimés de la Suisse romande, comme celui de M. Defodon, rédacteur en chef du *Manuel général de l'instruction publique*. Le nom de Jules Simon manque aussi à cette liste qui devrait se composer avant tout des notabilités de l'enseignement et de la littérature pédagogique. Nous n'y trouvons pas davantage les noms de MM. Gréard, Ferdinand Buisson et des inspecteurs de l'Université les plus zélés et les plus connus par leurs travaux et leurs ouvrages.

Autant nous regretterions que le Congrès de Paris revêtît un caractère purement officiel, un cachet gouvernemental, autant aussi nous verrions d'inconvénients et pour tout dire d'étroitesse d'esprit dans un exclusisme qui éloignerait de l'organisation et de la direction d'un Congrès scolaire des hommes capables et compétents pour le motif ou sous le prétexte qu'ils appartiennent à l'enseignement public et universitaire.

Cette observation ne nous empêchera pas de reconnaître ce qu'il y a de bien dans l'organisation de l'assemblée qui se prépare et dont nous serions disposés à juger assez favorablement, par la distribution des matières, si nous trouvions dans la liste des instituteurs plus de garanties pour le caractère large et sérieusement pédagogique de l'œuvre annoncée.

*P. S.* Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons reçu de Paris et d'un homme à la fois très compétent et très bien posé pour juger impartialement les hommes et les choses, une lettre qui nous confirme complètement dans l'opinion que le Congrès de Paris de septembre 1877 n'est pas *l'expression de tous*, mais celle de quelques-uns seulement et qu'il ne porte pas le cachet de collectivité et de généralité qu'on aimerait à lui voir, même en ce qui concerne Paris et la France. Quant aux pays voisins de langue française, comme de la Suisse et de la Belgique, pas un mot dans le règlement. Au reste, nous persistons à croire que si l'on voulait ouvrir un Congrès qui ne fût pas circonscrit à la France ou à Paris, il eût fallu en placer la tenue pendant l'Exposition et non une année avant.

A. DAGUET.

---

### Encore le Congrès scolaire de Paris.

On lit dans le *Progrès* de Bruxelles du 3 juin dernier :

« La question du Congrès pédagogique de France est entrée  
» dans la période d'exécution. Les travaux de la commission d'i-

» initiative sont terminés et la première réunion du Congrès aura  
» lieu au mois de septembre. Il y a des différences notables  
» entre son organisation et celle de la Fédération belge. Les  
» membres du personnel enseignant ne sont pas seuls admis.  
» Toutes les personnes qui s'intéressent au but que l'on poursuit  
» peuvent adhérer à l'œuvre moyennant une cotisation de 12  
» francs, réduite à 3 francs pour les membres de l'enseignement.  
» Cette généralisation peut avoir du bon, surtout au point de vue  
» financier, mais il nous paraît un peu à craindre que la tribune  
» du Congrès ne retentisse des utopies de tous ces savants péda-  
» gogues qui, sans avoir jamais donné une heure de leçon, se  
» croient de force à en remontrer à toute la famille enseignante.  
» Je ne sais si la maladie a fait les mêmes progrès en France  
» qu'en Belgique, mais ici il y a une véritable épidémie qui  
» frappe même des cerveaux très bien organisés. Leur toquade  
» consiste à se croire des pédagogues capables d'organiser des  
» écoles beaucoup mieux que ne pourraient le faire ceux qui  
» connaissent la jeunesse par expérience. »

Hélas ! nous craignons beaucoup que la maladie signalée par le spirituel chroniqueur du *Progrès* ne tue le Congrès projeté. Et, d'abord, pourquoi le comité organisateur qui publie ses travaux dans un grand journal de Paris (très peu lu des instituteurs), ne les fait-il pas connaître à tous les maîtres par la voie des principales feuilles d'éducation ? — Le comité, nous apprend le *Progrès*, compte 42 membres. Donnez-nous donc les noms, titres et qualités de ces Messieurs ? — Trouverons-nous parmi eux des hommes pratiques, en relations constantes avec nous, connaissant nos besoins et capables de défendre avec autorité nos intérêts ?

Il est permis d'en douter, en voyant ceux-là qui ont toute notre confiance, qui nous dirigent dans nos travaux journaliers et nous mettent au courant des nouvelles scolaires importantes, se taire sur les faits et gestes du grand Congrès pédagogique de France. Ce silence est de mauvais augure : il doit cacher quelque malentendu, quelque obscurité que nous prions les honorables membres du comité organisateur de dissiper.

*Un Instituteur français.*

---

### L'Instruction publique à Fribourg.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu administratif de l'Instruction publique pour l'année 1876.

A propos de l'Instruction primaire, on y reconnaît franchement

que l'examen de recrues n'a pas été satisfaisant, puisque 122 recrues ont été renvoyées à l'ordre complémentaire. En revanche, le rapport constate l'ouverture de plusieurs écoles nouvelles, ce qui porte le nombre total des écoles enfantines et primaires à 380.

Sur ce nombre, il y a 287 écoles françaises et 93 écoles allemandes. Les écoles enfantines sont au nombre de 14.

Pour l'enseignement de l'histoire suisse, le traité du landammann Ettlín, traduit dans le temps par feu M. Auguste Egger, de regrettable mémoire, sera revu et complété. Nous aurions aimé à voir qu'on en eût confié la rédaction complète à un homme compétent, c'est-à-dire plus versé dans l'histoire que ne l'était feu M. Ettlín, un pur et simple amateur.

Pour la géographie, c'est un instituteur fort capable, M. Hänyy, inspecteur d'écoles à Morat, qui est chargé de remanier le traité existant.

Pour le chant, on se sert du solfège de M. Muller, directeur de musique, et des *Conseils aux instituteurs*, rédigés par M. l'abbé Mehling, professeur au séminaire.

Pour l'instruction civique, on a le livre bien fait de M. Bourqui, ancien directeur de l'école secondaire de Délémont, préfet du district du Lac. M. le directeur de l'Instruction publique exprime le vœu que ce manuel se trouve entre les mains de tous les fonctionnaires du canton.

Il y a, dans ce canton, des primes d'âges pour les instituteurs primaires. Il a été distribué en primes 13,130 francs. Il y a, en outre, des primes pour les écoles de perfectionnement, fondées à l'adresse des jeunes recrutables. Il en a été distribué 137, formant la somme de 6035 francs.

Les fonds d'école s'élevaient, au 31 décembre 1875, à 3,267,429 francs ; au 31 décembre 1876, ils étaient de 2,690,936.

La caisse d'association des instituteurs compte un capital de 96,789 francs.

L'école secondaire (collège de Morat) est desservie par 7 maîtres en titre, compte 77 élèves, celle de la Singine a 17 élèves.

L'école secondaire de la Broye (Estavayer) a également 17 élèves et 3 maîtres.

L'école secondaire de la Glâne comptait 16 élèves.

L'école secondaire de Bulle a eu 25 élèves.

L'école secondaire nouvellement créée de Châtel est fréquentée par 25 élèves.

Une nouvelle école secondaire s'est ouverte également à Cornerod pour la partie française du district de Morat, compte 17 élèves et reçoit un subside de l'Etat de 2500 francs.

La seule école secondaire libre existante dans le canton de Fribourg est celle des jeunes filles établie au chef-lieu ; cette école, qui compte 45 élèves régulières et 6 bénévoles, redeviendra probablement une école cantonale, comme elle l'était à son origine.

L'école normale d'Hauterive a 73 élèves et 6 professeurs et maîtres spéciaux.

Il y a eu, en 1876, trois cours de répétition, dont l'un pour les instituteurs français, un second donné aux institutrices, un troisième aux régents de la partie allemande.

Le collège St-Michel a été fréquenté par 230 élèves, dont 86 étrangers au canton. 5 se préparent pour l'école polytechnique. La direction constate, à côté d'un zèle louable chez les maîtres, une tendance marquée à la dissipation chez les élèves, et en donne deux raisons principales :

« Chaque année, dit le Rapport, un certain nombre d'entre eux sont obligés de quitter l'établissement pour motif de paresse ou d'inconduite. Parmi les causes de ce relâchement, on peut citer le militarisme et les sociétés d'étudiants. »

2 élèves ont reçu le diplôme d'admission à l'école polytechnique, 1 celui de bachelier.

L'université de Genève a déclaré admettre à ses cours les élèves sortant du collège de Fribourg.

Au collège est jointe une pension ou internat. Cet établissement comptait 110 élèves.

Les cours de l'école de droit ont été fréquentés par 10 élèves réguliers et 10 bénévoles.

Les fonds du collège s'élèvent à près de 1 million (886,340 fr.). les collections artistiques et scientifiques auxiliaires des études, ont reçu un certain accroissement.

En résumé, on voit que le canton de Fribourg fait des efforts pour ne pas rester en arrière de ses Confédérés, que la direction de l'Instruction publique travaille avec zèle au progrès. Mais trop d'obstacles entravent ou paralysent encore la marche ascendante de l'Instruction publique dans ce canton. On s'étonne de ne pas trouver dans le Compte-rendu quelques passages des rapports des inspecteurs d'école. Mais tout porte à croire qu'ils secondent de leur mieux le dévoué et habile directeur de l'Instruction publique, M. Henri Schaller.

A. DAGUET.

## Projet d'une loi scolaire pour Bâle-Ville

*présenté au Conseil d'éducation par le département de l'Instruction publique (Mai 1877).*

Bâle-Ville étant, sans contredit, un des cantons les plus avancés pour l'instruction publique à tous ses degrés, il y a un grand intérêt pour nous à examiner l'organisation projetée de l'école dans cette contrée. Le projet qui nous a été envoyé vise tous les établissements d'instruction jusqu'à l'université et au pédagogium.

Nous avons d'abord à examiner l'école populaire, qui se compose de deux degrés, l'école primaire et l'école secondaire.

I. *Ecoles primaires.* Dans la ville, il doit y avoir 5 ou 6 écoles primaires pour les jeunes gens et autant pour les filles.

Le nombre des élèves pour une de ces écoles urbaines est limité à 48.

Dans les écoles rurales, le Conseil d'éducation peut ordonner la séparation d'après l'âge ou le sexe lorsque le besoin s'en fait sentir.

Chaque école primaire compte cinq classes d'une année.

La distribution des objets essentiels et des objets accessoires est admise. Les objets essentiels sont : la lecture, l'écriture, la langue allemande, le calcul, la géographie et le chant.

L'histoire ne figure pas dans le nombre de ces branches, ni le dessin, ce que, nonobstant le besoin de simplification, nous ne saurions approuver, ni en ce qui concerne cette dernière branche ni pour l'histoire nationale.

D'instruction civique, pas question, ni d'élément de physique et d'histoire naturelle.

La gymnastique est réservée aux deux classes supérieures de l'école primaire.

Les trois classes supérieures de l'école des filles reçoivent des leçons d'ouvrages, dont le maximum est fixé à 4 heures par semaine.

Le maximum des heures de leçons est de 20 pour la classe inférieure, de 24 pour les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup>, de 28 pour les 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup>.

Le Conseil d'éducation peut, quand le besoin s'en fait sentir, ajouter 4 heures de répétition pour les élèves faibles.

Tout instituteur primaire peut être tenu de donner jusqu'à 28 heures de leçons par semaine. Avec son consentement, il pourra lui être imposé encore 4 heures de leçons (les leçons de répétitions comprises).



Cette disposition, nous le dirons franchement, nous paraît très mauvaise :

1<sup>o</sup> Parce qu'elle retire d'une main ce qu'elle semble accorder de l'autre ;

2<sup>o</sup> Parce qu'elle met l'instituteur dans une fausse position, celle de ne pas oser refuser son consentement, même alors qu'il trouverait la charge trop lourde.

C'est le Conseil d'éducation qui détermine pour chaque cas spécial le nombre des leçons que doit donner l'instituteur.

La surveillance des écoles primaires est confiée à deux inspecteurs.

Tous les enfants sont tenus de fréquenter les écoles primaires auxquelles ils sont envoyés par les inspecteurs.

## II. *Ecoles secondaires.*

Les écoles secondaires ont pour tâche, aux termes de l'art. 15, de développer la culture et les connaissances des élèves sur la base de l'école primaire et de façon à les préparer à la vie pratique ou aux études qui se font dans les établissements supérieurs.

L'école secondaire n'est ouverte qu'aux jeunes gens qui ont achevé avec succès la classe supérieure de l'école primaire ou qui font preuve des connaissances nécessaires. Ils doivent avoir atteint au moins l'âge de 12 ans.

Il y aura en ville 3 ou 5 écoles secondaires de garçons et 3 ou 4 de filles. 3 autres écoles secondaires seront établies pour les deux sexes réunis à Richen, Beltingen et Petit-Huningue.

Le nombre des élèves d'une classe en ville est limité à 42. Toute l'école secondaire se compose de 3 classes d'une année.

Les objets essentiels (car la distribution est maintenue aussi pour les écoles secondaires) sont :

Les langues française, allemande, le calcul et la géométrie, l'histoire et la géographie, l'instruction civique, l'histoire naturelle, l'écriture, le chant, le dessin, la gymnastique.

Dans les écoles secondaires des filles, il y aura au moins six heures d'ouvrages manuels.

Outre les branches indiquées ici, comme formant le programme des écoles secondaires de garçons, il doit être donné un enseignement de latin dans deux au moins des écoles secondaires de la ville. Le Conseil d'éducation peut, avec l'approbation du gouvernement, introduire le latin dans d'autres écoles secondaires.

Dans les écoles secondaires où le latin est introduit, le français ne sera enseigné que la seconde année.

Le nombre des leçons à l'école secondaire ne doit pas dépasser 32 heures. Le Conseil d'éducation peut introduire, ici comme à l'école primaire, des leçons de répétition pour les élèves faibles.

Tout instituteur secondaire est tenu à donner 28 heures de leçons.

Avec son assentiment, on peut aller jusqu'à 32 heures (l'enseignement au cours de répétition compris).

Nous maintenons, cela va sans dire, pour les maîtres secondaires, notre observation relative aux maîtres primaires.

Le contrôle des écoles secondaires est confié à deux inspecteurs, comme celui des écoles primaires.

Tous les jeunes gens sont tenus de fréquenter les écoles qui leur sont désignées par l'inspecteur. Celui-ci prendra en considération :

1° La question de savoir si les élèves veulent étudier le latin ou non.

2° La distance de la demeure de l'élève à l'école.

Des exceptions ne peuvent avoir lieu que pour le cas où il y aurait excédent d'élèves dans une école. A. D.

---

## CORRESPONDANCE

Lausanne, 1<sup>er</sup> juillet.

Nous sommes étonnés qu'aucun membre du corps enseignant n'ait encore répondu à l'appel de M. Daguet pour discuter les idées de l'anonyme du *Grenzpost* relative à l'éducation de la jeunesse ; il nous semble que la renommée d'un journal qui a pour titre l'*Educateur*, souffre de ce manque d'intérêt de ses collaborateurs pour la chose la plus importante de leur branche.

M. Daguet n'a pas reculé devant la peine de traduire et de discuter les idées de réforme éducatrice ; il n'a pas craint de s'exposer par cela à être mal vu et mal jugé de ses collègues, mais il est resté le seul qui ait osé aborder et traiter la question. On se demande en vérité, si les autres professeurs et maîtres d'école sont de son avis et ne se croient pour cela, pas obligés de lui répondre, ou s'ils sont d'un avis opposé et ne veulent pas le dire, ou si à la fin ils sont convaincus de l'entière justesse des idées du réformateur bâlois, mais n'osent pas l'avouer, de peur d'attirer sur eux le mépris des amis du progrès à la mode.

En tous les cas, le silence absolu du corps enseignant sur ces questions importantes et tranchantes pour l'éducation de la jeunesse sied mal à des hommes qui sont chargés de former l'intelligence de nos enfants, car, comme dit très vrai M. D. dans l'introduction des idées de l'anonyme dans sa feuille. « Ignorer n'est pas répondre. La conspiration

» du silence sied mal aux amis de la lumière et de la vérité. Cette ignorance calculée n'est d'ailleurs ni efficace, ni sincère quand il s'agit  
» d'un aussi grand intérêt que celui de la génération naissante et de  
» l'avenir de la société humaine. »

Nous engageons donc sérieusement les membres du corps enseignant de près et de loin de donner enfin connaissance de leur opinion sur ces matières, sans quoi ils ne pourront en vouloir à personne si on les croit incapables, indifférents ou craintifs !

*Un ami du trésor de l'intelligence.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu plusieurs ouvrages et brochures pour le compte-rendu et l'appréciation desquels la place nous manque aujourd'hui. Nous tenons à les annoncer en attendant des articles plus étendus.

C'est d'abord un livre important intitulé : *Devoirs d'écoliers américains, recueillis à l'exposition de Philadelphie*, par M. F. Buisson et traduite par Legrand, paru chez Hachette.

Ce sont ensuite les dernières livraisons du *Dictionnaire des littératures* de M. Vapereau. L'ouvrage est maintenant complet et forme deux beaux et grands volumes, (même librairie).

La *Géographie universelle* de M. Reclus en est à 134<sup>e</sup> livraison, consacrée aux alpes autrichiennes, (Maison Hachette).

*Über Bestrebungen für das Fortbildungsschulwesen in Deutschland*, c'est-à-dire sur les efforts tentés en Allemagne dans les écoles de perfectionnement. — Cette étude faite sur place par deux hommes d'école envoyés par la société d'utilité publique, sollicite notre attention spéciale.

*Bulletin de la société Perreire pour l'enseignement des sourds-muets*. Genève, imprimerie Taponnier, 1877.

*Collège de la Chaux-de-Fonds. Rapport général de la commission d'éducation*. 96 pages. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

*Verwaltungsbericht*. Rapport administratif du Département de l'éducation à Bâle-Ville pour l'année 1876.

*Enrico Pestalozzi, o nostri Figli*, Pestalozzi ou nos fils. Fascicules III, IV, V, par Vincent de Castro, président de la société promotrice des jardins d'enfants. Milan 1877.

*Bulletin de la Fédération générale des instituteurs belges*. 1<sup>re</sup> année, 10 juillet 1877, numéro 8.

Ce bulletin nous apprend que le congrès scolaire aura lieu cette année à Mons les 9, 10, 11 septembre prochain. Il a 6 questions à traiter, ent'autres *l'organisation des examens de concours*, la *différence à mettre* entre l'instruction et l'éducation, le *programme de l'enseignement*

*historique. Les limites à donner à l'enseignement primaire.* Le dernier congrès a eu lieu à Gand. Nous reviendrons sur l'école belge.

*Geografia del Mondo antico.* Géographie du monde ancien à l'usage des écoles supérieures traduite de l'allemand du Dr Al. Muller, de Berlin, par Vittanovich. Berlin, Vérone et Padoue, 1877.

*Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire.* Journal de l'éducation populaire, 62<sup>e</sup> année. Bulletins des mois de janvier, février, mars et avril, au siège de la Société.

*Grundgedanken und Besschläge.* (Pensées fondamentales et propositions pour l'élaboration d'une loi sur l'instruction publique en Allemagne, par le Dr Paul Schramm, directeur du « Deutschen Schellwart, Zurich, Verlags-magasin.

*Programme de l'exposition universelle permanente de Zurich,* (en allemand.) Cette exposition se compose de : Livres obligatoires, appareils intuitifs, appareils physiques et chimiques, collections, plans et modèles d'architecture scolaire, littérature pédagogique, divers.

*L'Ecole nouvelle,* revue de l'éducation intégrale, scientifique, industrielle et artistique. Novembre 1876, N<sup>o</sup> 1. Paris, rue St-Claude, 14. Nous n'avons reçu qu'un numéro de cette feuille et nous ne savons si elle continue. Sur le fronton de l'*Ecole*, comme il la rêve, l'un des rédacteurs, M. Etienne, voudrait écrire le mot : *Pan, Tout.* Nous craignons bien que ce *Tout* ne se traduise par *rien*, en vertu du vieil adage : qui trop embrasse, etc. M. Raoux, de Lausanne, a adressé à ce journal un projet d'écoles *vocationnelles.*

*Rapport de la Commission d'éducation du Locle pour l'année scolaire 1875-76.* Nous en rendrons compte en même temps que du rapport de la Chaux-de-Fonds.

*Berichte (Rapport) de la société de l'instruction professionnelle de Zurich et des environs.* Premier rapport, du 10 novembre 1873 au 30 avril 1875. Second rapport, du 1<sup>er</sup> mai 1875 au 30 avril 1876. Rapport sur le musée professionnel de Zurich, 1876.

*Systema mettico dal signor Vanotti.* Lugano. — Ce tableau contient toutes les mesures effectives de longueur, de superficie, de capacité, de poids et de valeur, en grandeur naturelle et réduites en proportions, avec une table synoptique et synthétique.

---

## Partie pratique.

par F. Maillard, sous-rédacteur.

Cours supérieur.

6<sup>e</sup> DICTÉE

Que <sup>1</sup> ton murmure est doux, source limpide qui coules <sup>2</sup> entre le trèfle et la luzerne, dont les fleurs purpurines et bleu azuré <sup>3</sup> sont agitées par le mouvement de tes petites vagues ! tes deux bords sont couverts d'une herbe épaisse <sup>5</sup>, entremêlée de fleurs qui, se courbant vers

l'onde, y tracent leur image. *Quels*<sup>4</sup> doux reflets le soleil répand sur les diverses nuances de vert de cette forêt d'*herbes ondoyantes*<sup>5</sup>. Des plantes délicates se sont *entrelacées*<sup>6</sup> avec l'herbe, et y ont mêlé leur tendre *feuillage*<sup>7</sup>; ou bien elles élèvent orgueilleusement *leurs tiges*<sup>8</sup> au-dessus de leurs compagnes, et étalent des fleurs qui n'*exhalent*<sup>9</sup> point de *parfum*<sup>10</sup>, tandis que l'humble violette *croît*<sup>11</sup> sur d'arides collines, et répand autour d'elle les plus douces *exhalaisons*<sup>9</sup>. *Tels*<sup>12</sup> on voit dans l'indigence les hommes utiles et vertueux, tandis que les grands et les riches, revêtus de superbes habits, *consomment*<sup>13</sup> souvent dans l'oisiveté les biens de la terre. Des insectes ailés se poursuivent dans l'herbe : tantôt je les perds de vue, dispersés qu'ils sont au milieu de la verdure, tantôt j'*en*<sup>14</sup> vois un *essaim*<sup>15</sup> des plus beaux, qui *s'élance*<sup>16</sup> dans les airs et se joue aux rayons du soleil. Infiniment variés dans leur figure et dans leur beauté, ces insectes trouvent ici leur *nourriture et leurs plaisirs*<sup>17</sup>; tous habitent avec nous cette terre; tous, quelque méprisables qu'ils paraissent, sont parfaits, *chacun dans son espèce*<sup>18</sup>.

OBSERVATIONS : <sup>1</sup> Le mot *que* marquant l'exclamation, est adverbe; il signifie *combien*. <sup>2</sup> Le verbe *coules* a pour sujet *qui* de deuxième personne singulier, quisqu'il a pour antécédant *source*, employé, par apostrophe, à la 2<sup>e</sup> personne du singulier. <sup>3</sup> *bleu azuré* est invariable, les noms composés de couleurs sont invariables. <sup>4</sup> *Quels*, adj. indéfini de qualité, est ici exclamatif. <sup>5</sup> *Herbe-épaisse*, est au singulier, *herbe* est employé dans le sens général; dans *forêt d'herbes ondoyantes*, *herbes* est au pluriel, on voit des *herbes ondoyantes*. <sup>6</sup> *Entrelacées* est formé de *lacer*, *lacet*, lien. <sup>7</sup> *Feuillage* est généralement singulier, ce mot désigne l'ensemble des *feuilles*; finale *age*, ensemble. <sup>8</sup> *Leurs tiges* est au pluriel, on voit ici les tiges distinctes, individuelles. <sup>9</sup> *Exhaler*, *exhalaisons* sont formés de *ex*, hors, *halare*, répandre une vapeur; les mots *hale*, *haleine*; sont de la même famille. <sup>10</sup> *Parfum*, forme le verbe *parfumer*, qui indique l'orthographe du radical. <sup>11</sup> Le verbe *croître* prend le circonflexe dans toutes ses formes qui ressemblent à celle du verbe *croire*: *je crois*, *tu crois*, *crois*, *je crus*, *crû*. <sup>12</sup> *Tels*, qualifiant le mot *hommes*, est masculin pluriel. <sup>13</sup> *Consommer* signifie détruire par un emploi utile; *consumer* signifie détruire sans utilité. <sup>14</sup> *En* signifie *de cela*; je vois un essaim d'insectes; il est ici *déterminatif*; d'autrefois il est *complément indirect*; *j'en parle*, ou *complément circonstanciel* de lieu, *j'en viens*. <sup>15</sup> *Essaim* forme le verbe *essaimer*, qui fait connaître l'orthographe du radical. <sup>16</sup> On voit l'essaim qui *s'élance*, plutôt que les insectes individuellement, de là le singulier du verbe *élance*. <sup>17</sup> On dit la *nourriture* et les *plaisirs*, de là le singulier du premier, et le pluriel du second. <sup>18</sup> L'emploi de *chacun* dans les phrases analogues, annonce toujours deux propositions, dont la première a un sujet pluriel, *tous*; la seconde a pour sujet *chacun*. Si le terme relié par le possessif, *son espèce*, est nécessaire au sens de la première, le possessif se met au pluriel, *leur*, *leurs*; s'il n'est pas nécessaire à la première, il appartient à la seconde, et le possessif est au singulier, quant à la personne *son*, *sa*, *ses*.

Il ont donné chacun *leur* avis.

Ils ont donné leur avis, chacun selon *ses* vues.

VOCABULAIRE

Réponse au 6<sup>e</sup> devoir proposé, page 204.

*Skopeo* (voir), entre dans la composition d'un assez grand nombre de mots, dont voici les plus connus :

*Microscope*, instrument qui grossit les petits objets pour qu'on les puisse voir (*mikros*, petit).

*Télescope*, instrument qui fait voir les objets éloignés (*télé*, loin).

*Kaléidoscope*, instrument d'optique qui fait voir de petits objets sous les aspects les plus variés (*Kalos*, beau ; *eidos*, forme).

*Horoscope*, prédiction de l'avenir d'une personne d'après l'heure de sa naissance (*ôra*, heure).

*Episcopat*, dignité de l'évêque, chargé de veiller sur les ecclésiastiques (*épi*, sur).

*Stéréoscope*, instrument qui fait paraître en relief les dessins et les photographies, (*stereos*, solide).

*Agros*, champ, forme les mots.

*Agraire*, qui a rapport aux champs.

*Agronomie*, science de l'agriculture.

7<sup>e</sup> *exercice*. *Epi* signifie *sur* ; *amphi* signifie *autour*, *des deux côtés*, indiquez quelques-uns des mots que forment ces radicaux, précisez-en la signification.

SYNONYMES

Réponse au 6<sup>e</sup> devoir proposé, page 204.

Longtemps avant la fête, on faisait des préparatifs ; on y mit beaucoup d'apparat, surtout dans les derniers apprêts ; tout paraissait charmant et bien appareillé.

7<sup>e</sup> *exercice*. L'avenir qu'il me présentait n'était qu'un triste ..... Le plaisir, bien souvent, est un ..... trompeur, il nous tend bien des ....., qui sont plus à redouter que les ..... des méchants.

(appât, leurre, embûche, piège).

COMPOSITION

Sur le 8<sup>e</sup> sujet proposé, page 126, *les fruits*, nous avons reçu un assez grand nombre de travaux d'élèves. Celui qui nous a paru le meilleur est signé *Jules Compagnon*, de l'école de Bernex. Il est plus naturel que beaucoup d'autres, plus indépendant d'un cours de botanique. Nous le donnons avec quelques observations.

LES FRUITS.

On ne peut se promener en été dans la campagne sans rencontrer à chaque pas de ces beaux fruits, colorés par les rayons du soleil, et dont la vue seule charme notre œil et remplit notre cœur d'un vif sentiment de reconnaissance.

Ils sont partout la récompense attendue du travailleur, l'espérance vers laquelle tendent tous ses désirs, ce sont eux enfin qui forment la base de notre alimentation. Ils sont destinés, par une bonté infinie, à la reproduction des êtres de leur espèce, et sont les germes sur lesquels *reposent*<sup>1</sup> l'empire des végétaux.

Tout dans ce monde porte ses fruits, et c'est précisément pourquoi

Dieu a créé dans la nature<sup>2</sup> tant de végétaux qui doivent servir à la nourriture des hommes, en récompense des soins dont ils les auront entourés.

Les fruits dont l'homme se nourrit sont innombrables, et le Créateur a su donner à chaque climat la flore que réclamaient sa position et le besoin de ses habitants. Il en existe des variétés très nombreuses : fruits à noyaux, à pepins, à amande, à siliques, à coque, etc., qui tous reçoivent leurs usages<sup>3</sup> et leurs applications dans l'ordre des choses établi par le Créateur.

Ils se retrouvent presque tous à l'état sauvage, mais la culture et le travail en ont, pour la plupart, changé totalement la qualité. Ainsi reconstitués<sup>4</sup> par la main de l'homme, la plupart peuvent servir immédiatement et sans préparation à sa nourriture, comme rafraichissements; tels sont : la pomme, la poire, la pêche, la cerise et quelques variétés de vigne; ceux-là sont particulièrement connus sous le nom de fruits de table. On les fait aussi sécher au four, on en fait des conserves et des extraits.

D'autres sont particulièrement propres aux boissons fermentées, comme certaines espèces de poires et de pommes dont on fait du cidre et du poiré.

D'autres enfin sont utilisés dans les arts pour la fabrication de diverses huiles et même de médicaments. Ce sont l'olive, la noix, la noisette, la cameline, l'œillette, le colza, etc., qui tous trouvent leur application dans les arts et l'industrie.

Jules COMPAGNON.

*Observations.* <sup>1</sup> Ce verbe *repose* doit être écrit au singulier, il a pour sujet l'empire. <sup>2</sup> Dans la nature pourrait être supprimé, c'est un complément inutile pour le sens de la phrase. <sup>3</sup> On reçoit des applications, mais non des usages, ce dernier devrait être supprimé ou la phrase construite autrement. <sup>4</sup> Le mot transformés vaudrait mieux que reconstitués.

#### ARITHMÉTIQUE.

##### Cours moyen.

Solution du problème XVII, page 204.

$$\text{Nombre d'Ha} = \frac{2467,5 \times 1682 \times 9}{1\ 000\ 000} = 37,380015$$

$$\text{Nombre de gerbes} = 2\ 275 \times 37,380015 = 84978,109125.$$

$$\text{Produit du grain} = \frac{84978,109125 \times 140 \times 2,25}{1175} = \text{fr. } 22781,37.$$

$$\text{Produit de la paille} = \frac{84978,109125 \times 3 \times 4,25}{580} = \text{fr. } 1868,05.$$

$$\text{Ensemble, fr. } 24649,42.$$

#### PROBLÈMES.

XX. Un domaine se compose d'une maison occupant 3 ares 5 centiares, d'un jardin de 61 ares 15 ca, de 8 hectares 12 ares 7 centiares de forêts, 9 Ha, 8a 15ca de prés, de 19Ha 4a 4ca de champs. Quelle en est la superficie totale?

XXI. Un paysan achète pour fr. 47420 un domaine de 14,275 Ha. Les

frais de notaire et droits de mutation s'élèvent à la somme de 2542 fr. 50 c. Quel est le prix de revient de l'Ha ?

*Cours supérieur.*

Solution du problème X, page 192 :

Les 150 fr. placés à la fin de la 1<sup>re</sup> année porteront intérêt pendant 29 ans et vaudront 150 (1,045)<sup>29</sup> ; les 150 fr. de la 2<sup>me</sup> année vaudront à la fin de la 30<sup>e</sup> 150 (1,045)<sup>28</sup> en continuant, on voit que le régent aura au bout de 30 ans :

$$150 (1,045)^{29} + 150 (1,045)^{28} \dots + 150 (1,045) + 150.$$

En renversant l'ordre des termes; la somme ne change pas et l'on a une progression géométrique croissante dont le 1<sup>er</sup> terme est 150 et la raison 1,045.

La somme S est représentée par

$$S = \frac{150 (1,045)^{30} - 150}{0,045} = \frac{150 [(1,045)^{30} - 1]}{0,045} = \frac{10000 [(1,045)^{30} - 1]}{3}$$

or (1,045)<sup>30</sup> = 3,745318 d'où

$$S = \frac{10000 (3,745318 - 1)}{3} = \frac{27453,18}{3} = \text{fr. } 9151,06.$$

Nous avons reçu la solution de M. Frossard, à Ferlens ; Pilet, à Trélex ; Légeret, à Begnins et Courvoisier, à Genève. M. Maillard, de Meyrin, nous envoie quelques solutions de ses élèves qui ont calculé la valeur de 150 francs placés à intérêts composés pendant 30 ans, mais sans ajouter 150 fr. a chaque fin d'année. C'est regrettable, car les longs calculs arithmétiques de ce problème sont bien faits. Quatre élèves de l'école de Bernex ont fait les calculs par la méthode ordinaire et obtiennent la réponse juste, ce sont : J. Compagnon, M. Maréchal, H. Chevalier, P. Sannet.

PROBLÈME

XIII. Un homme en mourant laisse quatre enfants de 7, 12, 14 et 17 ans avec une fortune de 231,200 francs. Il ordonne par testament que cette fortune soit partagée entre eux de manière qu'en tenant compte des *intérêts composés* à 5 % l'an de la somme reçue par chacun d'eux, ils aient tous la même valeur à l'âge de 22 ans. Comment faut-il faire le partage et quelle somme aura chacun des enfants à l'âge de 22 ans ?

(Proposé par M. PILET, en modification du problème VI, p. 94).

COMPTABILITÉ

Réponse au compte n° I, page 192. L'agriculteur a gagné fr. 354 52. Nous avons reçu la solution de quatre élèves de l'école de M. Renaud, à Lausanne : Ch. Witz, L. Dantan, Alp. Cuérel, F. Taillens ; de cinq élèves de l'école de Meyrin : L. Charrière, J.-L. Journet, J. Pelletier, L. Gaudin, Alex. Mossat ; de six élèves de l'école de M. Frossard, à Ferlens : F. Claude, Aloïs et E. Buttet, Marie Cornut, Adèle Forny, Alice Pasche, et les quatre élèves de Bernex nommés pour l'arithmétique.

COMPTES A ÉTABLIR.

II. Le négociant Louis Ploc vous prie d'établir, d'après les notes sui-



vantes, le compte qu'il doit fournir à son client, Paul Callé, pour l'année dernière.

Le 2 janvier, vendu à M. Callé, 2,5 Kg. café à fr. 2,60 le Kg.

Le 4 mars, vendu 5,5 Kg. de sucre à fr. 0,98 le Kg.

Le 5 avril, reçu de M. Callé 4,2 Kg. de beurre à fr. 2,90 le Kg.

Le 8 avril, vendu à M. Callé 3,4 m. de drap à fr. 12,50 le m. et 4,5 m. de couteil à fr. 0,80 le m.

Le 15 mai, reçu de M. Callé 3,8 Kg. fromage à fr. 1,50 le Kg.

Le 19 juin, payé pour M. Callé l'intérêt à 4  $\frac{3}{4}$  % d'un billet de 750 fr. dès le 12 janvier au 15 juin.

Le 10 août, vendu à M. Callé 4,5 Kg. de riz à 0,60 le Kg.

Le 21 septembre, reçu de M. Callé 1,2 Hl. de pommes de terre, à fr. 2 50 le Dl.

Le 3 octobre, reçu de M. Callé 4,5 doubles décalitres de pommes, à fr. 1,10 le Dl.

Le 13 octobre, vendu à M. Callé 11,5 Kg. de café à fr. 2,50 le Kg.

Le 17 octobre, reçu de M. Callé 4,5 stères de bois à fr. 14,50 le stère.

Le 2 novembre, reçu de M. Callé 2,2 litres de crème à fr. 1,25 le litre.

Le 4 novembre, vendu à M. Callé 12 4, Kg. coton à fr. 2,80 le Kg.

Le 15 décembre, vendu à M. Callé 3,5 Kg. de bougies à fr. 2,40 le Kg.

Le 20 décembre, vendu à M. Callé 10,6 mètres de toile à fr. 0,75 le mètre.

Le 31 décembre, reçu de M. Callé 1,2 Kg. de beurre à fr. 3,05 le Kg.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — Les délégués de la Suisse à l'Exposition universelle de Paris seront à peu près les mêmes que ceux qui l'ont représentée à l'Exposition de Vienne. Ce sont MM. Kinkelin, professeur à Bâle, Kummer, directeur du bureau fédéral de statistique, Rambert, professeur à l'école polytechnique, Wettstein, directeur de l'école normale de Kussnacht. La Suisse italienne n'a pas de représentant spécial.

Cette commission spéciale, établie par la commission centrale de l'Exposition, vient de s'adresser aux autorités cantonales, aux chefs des établissements d'instruction privée et aux sociétés scientifiques pour en obtenir la communication de modèles, d'appareils, d'atlas, des plans d'études, programmes, règlements statistiques, catalogues et écrits, rapports, publications, du mobilier, des instruments, collections et autres objets propres à figurer dans une exposition.

### NOMINATIONS

Vaud. — *Bréveté en 1877.* Hoffer, Paul, Clées. — *Mutations.* Mlle Aubelay, Eugénie, Crissier. Mlle Bovey, Julie, Morges.

*Le Rédacteur en chef:* A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.